



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

À VOS CÔTÉS  DEPUIS 50 ANS

COMMUNIQUÉ

**GOUVERNEMENT
DE LA FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES**

Séance du 2 juin 2022

Table des matières

<u>LIMITATION DU NOMBRE ET DE LA DURÉE DES COLLABORATEURS MIS À DISPOSITION DES MINISTRES SORTIS DE CHARGE</u>	<u>3</u>
<u>LE GOUVERNEMENT OCTROIE 12 500 000 EUROS POUR DES REPAS SCOLAIRES GRATUITS, DURABLES ET DE QUALITÉ DE LA MATERNELLE JUSQU'EN 2^{EME} PRIMAIRE.....</u>	<u>4</u>
<u>50 CAPTATIONS DE CONCERTS ET DE SPECTACLES POUR SOUTENIR LES ARTISTES EMERGENTS ET LA DIFFUSION</u>	<u>5</u>
<u>LES AIDES PREMIER EMPLOI RECENTREES SUR L'EMPLOI ARTISTIQUE</u>	<u>6</u>
<u>CONTACTS PRESSE.....</u>	<u>7</u>

Limitation du nombre et de la durée des collaborateurs mis à disposition des Ministres sortis de charge

A l'initiative de son Ministre-Président, Pierre-Yves Jeholet, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a approuvé, ce jeudi 02 juin, le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 20 septembre 2019 relatif aux Cabinets des Ministres du Gouvernement de la Communauté française, au Secrétariat du Gouvernement de la Communauté française et au SePAC. Ce projet d'arrêté fixe les nouvelles règles relatives aux collaborateurs des Ministres sortis de charge.

Dès fin 2021, en commission au Parlement, le Ministre-Président avait annoncé son ambition de proposer une modification des règles en vigueur quant à la réduction du cadre des collaborateurs mis à disposition des Ministres sortis de charge et de la durée de leurs fonctions, avec la volonté de faire adopter ce texte avant les vacances parlementaires 2022. C'est aujourd'hui chose faite avec la décision prise par le Gouvernement.

Concrètement, cette modification a donc pour principal objectif:

- De limiter le nombre des collaborateurs mis à disposition des Ministres sortis de charge à un équivalent temps plein contre deux actuellement ;
- De limiter la durée de ces mises à disposition à deux ans maximum au lieu de cinq ans actuellement et calculée au prorata de la durée du mandat ministériel exercé.

Le Ministre-Président conclut : *« Revoir ces normes à la baisse tant au niveau du nombre que de la durée est un geste de bonne gouvernance qui aura un impact budgétaire et permettra au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles de rediriger ces montants dégagés à d'autres missions. »*

A noter que les collaborateurs des Ministres sortis de charge des Gouvernements précédents et qui sont actuellement désignés dans ces fonctions avant l'entrée en vigueur du présent arrêté pourront, par le biais de dispositions dérogatoires, continuer à exercer ces fonctions. Par contre, ces nouvelles règles s'appliqueront bien à l'équipe gouvernementale en place.

Contact presse

Nicolas Reynders, Porte-parole de Pierre-Yves JEHOLET - nicolas.reynders@gov.cfwb.be / +32 473 27 14 79

Le Gouvernement octroie 12 500 000 euros pour des repas scolaires gratuits, durables et de qualité de la maternelle jusqu'en 2^{ème} primaire

Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), sur proposition du Ministre de l'Égalité des Chances, Frédéric Daerden, va octroyer près de 12,5 millions d'euros pour des repas gratuits de qualité dans les cantines scolaires.

En effet, cette décision prévoit un appel à projets visant à proposer, de 2022 à 2024, des repas chauds de qualité nutritionnelle, et intégrant des critères de durabilité, dans les écoles de l'enseignement maternel mais aussi en 1^{ère} et 2^{ème} primaires, accueillant des enfants plus en difficultés. Cette initiative a pour objectif de contrer les chiffres de la pauvreté ainsi que la corrélation entre l'alimentation et les risques de santé, davantage accentués par la crise sanitaire.

Concrètement, cette initiative fait suite aux précédents appels à projets lancés avec la même finalité mais à présent, la mesure est étendue aux 1^{ère} et 2^{ème} années primaires. La démarche favorisant les critères durables est toujours de mise et les écoles recevront même des subventions supplémentaires si elles :

- Ont une cantine labellisée ou inscrite au label Good Food (Bruxelles) ou Cantine durable (Wallonie).
- Sont signataires du Green Deal Cantines durables (Wallonie).
- Sont ou ont été bénéficiaires de l'appel à projets de la FWB: « Alimentation équilibrée dans les écoles fondamentales ».
- S'engagent à mettre en œuvre au moins 4 nouvelles actions pérennes en lien avec l'alimentation durable, sur base d'une liste d'actions types.
- Ont recours au cahier des charges qui allie santé et durabilité rédigé par l'AGE et l'ONE.

Par ailleurs, la possibilité est également donnée aux écoles de valoriser des achats de matériels ou des dépenses de personnel découlant de la mise en place du dispositif.

« Avec l'élargissement du projet aux deux premières années du primaire, je réaffirme ma volonté d'amplifier les expériences de repas gratuits afin de tendre vers leur généralisation à l'enseignement fondamental. De plus, le but est d'orienter la composition de ces repas vers des produits locaux, bio et sains, tout en impliquant les équipes éducatives dans le projet », conclut le Ministre Daerden.

Contact presse

Xavier Gonzalez, Porte-parole de Frédéric DAERDEN - xavier.gonzalez@gov.cfwb.be / +32 479 86 59 11

50 captations de concerts et de spectacles pour soutenir les artistes émergents et la diffusion

A l'initiative de la Ministre des Médias et de la Culture Bénédicte Linard, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles relance un projet de captations de concerts et de spectacles, en collaboration avec la RTBF, afin de soutenir le monde culturel. Une cinquantaine de captations au total vont avoir lieu, pour un montant de 500.000 euros, au profit directement des artistes et du monde culturel.

Face à la crise sanitaire et à la fermeture des salles, un premier projet de captations avait été lancé en 2020 en collaboration avec la RTBF. Aujourd'hui, de par l'évolution positive de la situation sanitaire, le projet a été repensé dans une perspective de renforcement de la diffusion, au vu de l'important embouteillage de concerts et de spectacles.

Ce projet fait partie des différentes mesures mises en place par la Ministre de la Culture afin de soutenir le redéploiement culturel, telles que les aides à la programmation, le renforcement des aides à la diffusion, l'accompagnement pour la mise en place de système de ventilation ou le maintien de la cellule de veille pour soutenir les opérateurs culturels en difficulté financière.

Ces nouvelles captations visent en grande partie à soutenir les musiciennes et musiciens émergents et leur visibilité auprès du public. Ces derniers ressentent en effet particulièrement les effets de la crise.

Concrètement, en ce qui concerne la captation de concerts, ce projet prévoit d'une part la captation de **25 à 35 artistes émergents** de notre Fédération Wallonie-Bruxelles (qui seront choisis en collaboration avec l'asbl Court-Circuit), accompagnée d'interviews des artistes. Les capsules seront diffusées sur Jam, la radio de la RTBF, ainsi qu'en ligne (Youtube, Instagram, Auvio,...) et mises à disposition des artistes pour leur propre promotion. La réalisation des enregistrements sera confiée à des boîtes de production indépendantes et les interviews à des journalistes indépendants spécialisés en musique.

D'autre part, **cinq captations de concerts des Jeunesses Musicales** auront lieu dans les écoles.

En ce qui concerne les spectacles, **10 spectacles pour adultes et 10 spectacles jeune public** seront captés et diffusés sur Auvio. Les spectacles seront déterminés en concertation avec la Fédération des employeurs des arts de la scène (FEAS) et la Chambre des théâtres pour l'enfance et la jeunesse (CTEJ).

« Si les captations ne remplaceront, bien sûr, jamais l'expérience réelle d'un concert ou d'un spectacle, l'expérience menée durant la crise sanitaire a montré qu'elles représentent, cependant, un outil supplémentaire pour permettre au secteur culturel d'aller vers le public et pour que les enfants, les jeunes et les adultes puissent découvrir nos artistes, nos concerts et nos spectacles de théâtre. Ce besoin est particulièrement prégnant pour les artistes émergents, surtout dans le domaine musical. Ces nouvelles captations viennent donc renforcer l'ensemble des mesures prises pour permettre le redéploiement et la diffusion de la culture, vers un maximum de personnes », souligne Bénédicte Linard.

Contact presse

Lauriane Douchamps, Porte-parole de Bénédicte LINARD

lauriane.douchamps@gov.cfwb.be /+32 478 98 59 96

Les aides premier emploi recentrées sur l'emploi artistique

A l'initiative de la Ministre de la Culture Bénédicte Linard, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a décidé de recentrer les aides premier emploi, dédiées au secteur culturel, pour faciliter une première expérience professionnelle pour les jeunes artistes, techniciens et techniciennes du secteur à la sortie des études.

En décembre 2021, le Gouvernement avait décidé de réorienter les moyens actuellement alloués aux Conventions Premier Emploi (CPE) vers un soutien aux politiques fonctionnelles dans les secteurs de l'Égalité des chances, de l'Aide à la jeunesse, de la Jeunesse, des Sports et de la Culture.

Concernant le secteur culturel, un montant de 950.000 euros a donc été prévu pour financer, dès 2023, un dispositif alternatif à l'actuel CPE et soutenir l'emploi dans le domaine artistique.

Des balises claires et transparentes ont été fixées pour ce dispositif dans l'objectif de le rendre plus efficient.

Ce nouveau dispositif vise donc à soutenir l'emploi des jeunes, comme l'actuel CPE, où la priorité a été mise sur l'engagement de jeunes assurant une fonction artistique ou créative, mais aussi les fonctions techniques, d'animation et de médiation, au sein de la structure qui bénéficiera de la subvention. Cette subvention s'élèvera à 36.500 euros par opérateur recourant à ce mécanisme et sera octroyée via une convention biennale, renouvelable une seule fois.

Cette aide sera accordée en priorité aux petites structures peu subventionnées. Elle sera également limitée à une seule subvention par structure, afin de pouvoir bénéficier à un maximum d'opérateurs différents.

Contact presse

Lauriane Douchamps, Porte-parole de Bénédicte LINARD

lauriane.douchamps@gov.cfwb.be /+32 478 98 59 96

Contacts presse

Nicolas Reynders, Porte-parole de Pierre-Yves JEHOLET, Ministre-Président

nicolas.reynders@gov.cfwb.be

+32 473 27 14 79

Xavier Gonzalez, Porte-Parole de Frédéric DAERDEN, Vice-Président

Ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-
Bruxelles Enseignement.

xavier.gonzalez@gov.cfwb.be

+32 479 86 59 11

Lauriane Douchamps, Porte-parole de Bénédicte LINARD, Vice-Présidente

Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes

lauriane.douchamps@gov.cfwb.be

+32 478 98 59 96

Olivier Schotte, Porte-parole de Valérie GLATIGNY

Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, de la Recherche
scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse,
des Sports et de la Promotion de Bruxelles

olivier.schotte@gov.cfwb.be

+32 488 48 93 83

Jean-François Mahieu, Porte-parole de Caroline DESIR

Ministre de l'Éducation

jean-francois.mahieu@gov.cfwb.be

+32 476 54 55 75